



**APPEL D'OFFRES / CALL FOR PROPOSALS**  
**Fourniture de bande passante pour VSAT / VSAT Bandwidth Service**

Date	30-01-2014	
RFP	RFP-FPPM-KIN-0001	
Closing date	15-02-2014, au plus tard le 16h00' précises, heure locale (Kinshasa) GMT+1	15-02-2014, no later than 16h00', local time (Kinshasa) GMT+1
Address for submission	Par courrier ou dépôt sous pli fermé: <a href="mailto:Kinfpmm_procurement@dai.com">Kinfpmm_procurement@dai.com</a> DAI/FPPM c/o 1, Avenue Ngongo Lutete, Concession RAFI Kinshasa/Gombe République Démocratique du Congo	By mail or deposit in a sealed envelop: <a href="mailto:Kinfpmm_procurement@dai.com">Kinfpmm_procurement@dai.com</a> DAI/FPPM c/o 1, Avenue Ngongo Lutete, Concession RAFI Kinshasa/Gombe Democratic Republic of Congo
Required for submission	Une offre écrite qui indique: <ul style="list-style-type: none"><li>- Date de dépôt de l'offre</li><li>- Numéro de référence (RFP-FPPM-KIN-0001)</li></ul>	One hard-copy that indicates: <ul style="list-style-type: none"><li>- Date of offer</li><li>- Reference number (RFP-FPPM-KIN-0001)</li></ul>
Services Required	Fourniture de Connexion Internet VSAT et Services d'entretien A : Les offres partielles par lots ne sont pas autorisées.	VSAT Internet connection and maintenance services A: Partial bids are not allowed.
Validity of offer	Durée de validité de l'offre : 60 jours	Duration of price offer validity: 60 days
Selection	Un Bon de Commande sera proposé sur base du processus de sélection et d'analyse suivante : Prix le plus bas ET techniquement acceptable. Le bon de commande sera émis au nom de la société qui propose le meilleur prix et en mesure de satisfaire aux critères techniques stipulés en annexe A.	An award will be made based on the Lowest Price Technically Acceptable Source Selection process. The purchase order will be issued to the responsible offeror submitting the lowest evaluated price that meets or exceeds the acceptability requirements for technical/non-cost factors set forth in Appendix A.
Conditions	L'émission de cette RFQ ne va en aucun cas obliger DAI à signer un bon de commande et les soumissionnaires ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation des propositions.  Un bon de commande sera émis à la société qui propose la meilleure offre, compte tenu des prix, termes et conditions.	Issuance of this RFQ in no way obligates the project to award a subcontract or purchase order and bidders will not be reimbursed for any costs associated with the preparation of this bid.  Award will be made to the organization with the lowest priced, responsive, responsible bid which meets all the terms and conditions of the solicitation.

**Benjamin E. LENTZ**  
**Chef d'Equipe**



## **ANNEXE A: Contexte et Spécifications Techniques**

### **Présentation du projet**

Le projet DAI-FPPM a pour objectif global l'amélioration des filières des principaux produits vivriers: le manioc, le maïs, et les légumineuses à graines (arachide, haricot, soja et niébé) en vue d'approvisionner les marchés de la ville de Kinshasa, et ceux des importantes agglomérations des provinces de Bas-Congo et de Bandundu. A cet objectif, s'ajoute un autre : l'amélioration du revenu des paysans producteurs.

Le bureau du projet est situé au No1 de l'avenue Ngongo Lutete dans la commune de la Gombe, Réf. Concession RAFI.

### **Besoin**

Le service à fournir est le suivant : BANDE PASSANTE pour liaison Internet par VSAT pour le bureau de FPPM à Kikwit, Mbanza Ngungu et le Plateau de Batéké à Kinshasa. Afin de s'acquitter de cette responsabilité, le soumissionnaire doit préciser à FPPM un Service Level Agreement (SLA), comme une partie intégrante du service, qui détaille la conformité aux exigences techniques et les niveaux de service, ainsi que les sanctions et indemnisation en cas de non-respect.

Le résultat de cette sollicitation sera l'établissement d'un accord à long terme (LTA) avec le fournisseur retenu, le présent accord sera initialement pour une période de un (1) an, renouvelable sur la base de la satisfaction des performances du fournisseur.

Les soumissionnaires doivent passer au bureau de FPPM pour une visite technique et prendre les caractéristiques des équipements déjà installés. La visite du site sera effectuée avec l'équipe IT.

*Pour les largeurs de bande, le soumissionnaire devra :*

- Fournir les largeurs de bande comme indiquées dans le tableau (voir plus bas).
- Une garantie d'accès à Internet 24h/24h et 7 / 7 jours avec un temps d'arrêt de service ne dépassant pas 2 heures/mois. Lors de l'attribution, le soumissionnaire devra fournir les numéros de téléphone différents pour ses techniciens et de représentants de service à la clientèle, afin de permettre DAI FPPM d'avoir un contact permanent en cas de problème technique liée au service fourni.
- Maintenir l'équipement existant avec la même configuration. Le fournisseur livrera les adresses IP liées à la bande passante, installées dans le modem satellite à l'équipe IT de DAI FPPM qui procèdera ensuite à son installation dans le routeur pour le réseau local.
- Mettre en place un système de surveillance permanente en liaison avec le superviseur technique le site. Ce système devrait être accessible à la fois au fournisseur et au client en tout temps pour fins de vérification.



- Avoir une vaste expérience dans le domaine des nouvelles technologies, connexions internet et services auxiliaires et fournir la liste des clients existants.
- Le soumissionnaire doit fournir, avec la proposition, une liste de clients avec leurs adresses physiques et les numéros de contact pour permettre DAI FPPM de vérifier sa réputation et de recueillir les témoignages de ses clients.
- Fournir un minimum de 4 adresses IP publiques à FPPM

### *Liste des bandes passantes*

Les offrants sont tenus de fournir des devis pour les largeurs de bande si FPPM exige la mise à niveau (ou de rétrograder) de ceux qui existent déjà dans l'avenir.

Le tableau suivant établit les conditions requises pour la fourniture des bandes passantes:

BANDE PASSANTE	ABONNEMENT MENSUEL
256/256 Kbps	
512/128 Kbps	
512/256 Kbps	
512/512 Kbps	
1024/512 Kbps	
1024/1024 Kbps	

### *Autres exigences techniques:*

Les prescriptions techniques applicables
98,5% Moyenne de Disponibilité Réseau
La latence entre un point du réseau et la destination internet ne doit pas dépasser 600 ms, pour autant que la connectivité ne soit pas encombrée par l'USAID.
Jitter est définie comme la différence de temps de transfert pour des communications successives entre l'émetteur et le destinataire. C'est une mesure de la variation dans le temps entre l'arrivée des paquets IP. L'horaire Hub-to-site Jitter est inférieur ou égal à 60ms, à condition que la connectivité ne soit pas encombrée par l'USAID
BER (Bit Error Rate) : mesures utilisées pour déterminer la qualité d'un lien de télécommunication.



Le BER doit être 10E- 7 ou mieux
La perte des paquets ne doit pas dépasser 2%
La capacité technique pour soutenir la multidiffusion
La bande passante doit être sur une base 1:1, c'est-à-dire la bande passante ne peut pas être partagée avec d'autres clients.
Capacité de fournir la qualité de service en fonction du réseau à des fins de trafic par ordre de priorité.
Capacité de surveiller et de faire des rapports sur l'application du port et le protocole du niveau de trafic afin de fournir l'analyse du trafic.
Capacité à fournir 4 IP publiques pour le site central

**Responsabilités de l'USAID/DAI:**

- a) l'USAID/DAI est responsable de l'exactitude des informations et des exigences données au soumissionnaire.
- b) l'USAID/DAI sera responsable de la fourniture de l'énergie électrique dans chaque emplacement. Toute fourniture de service en dehors des heures de service en raison de l'absence d'énergie électrique dans les sites ne sera pas considérée lors de l'évaluation de la disponibilité du service spécifié par le soumissionnaire.
- c) l'USAID/DAI porte la responsabilité, d'assurer convenablement la prise de terre électrique, l'allégement de protection conformément aux recommandations faites par le soumissionnaire lors de l'installation et de la maintenance et/ou des missions.
- d) l'USAID/DAI signe le projet par étapes, pour le paiement de l'équipement et les coûts d'installation, lorsque la communication entre le centre et chaque nouveau site sur le réseau a travaillé conformément aux paramètres de performance spécifiés de manière satisfaisante pour une période d'un mois.

**Responsabilités du soumissionnaire :**

- a) Le fournisseur garantira la confidentialité des données et la non limitation ou blocage de trafic sur quelque port que ce soit.
- b) Le soumissionnaire retenu doit porter l'entière responsabilité de tous les sous-arrangements contractuels nécessaires pour remplir le contrat.
- c) Le fournisseur est responsable de tous les travaux de génie civil qui sont susceptibles d'être requis, travaille à l'intérieur du/des bâtiment(s), connecteurs, panneaux de brassage, etc. rallonges.



d) Le soumissionnaire sera responsable de l'acquisition de tous les éléments accessoires et matériaux nécessaires pour établir le réseau et de leur expédition à chaque site d'installation.

e) En cas de défaillance de ce matériel, le soumissionnaire est responsable de la réparation et/ou du remplacement et les coûts des services. L'USAID/DAI ne peut être facturé plus tard pour de telles éventualités. Le soumissionnaire doit offrir à l'USAID/DAI un programme de garantie prolongée avec des frais mensuels, hors-série éventuelle des coûts futurs à cet égard.

f) Un rapport et des images de l'installation sera déposé à l'USAID/DAI par le fournisseur. Tous les paramètres sur le modem, les routeurs, équipements RF seront également enregistrés sur le rapport.

### **Contact**

Si cette demande retient votre attention, prière de nous faire cette proposition de prix par mail ou sous pli fermé à l'adresse suivante :

**No.1, Ngongo Lutete Avenue, Gombe, Kinshasa**

(Ref.: Concession RAFI) ou

Email: [Kin\\_fppmprocurement@dai.com](mailto:Kin_fppmprocurement@dai.com)

### **N.B. :**

- La validité de l'offre : L'offre doit être valide 60 jours.
- Paiement : Le paiement se fera par chèque ou virement bancaire suivant les 30 jours de livraison de service / réception du bon de commande
- La livraison de service devra se faire immédiatement après réception du bon de commande
- Les offres partielles ne sont pas acceptées
- Les offres seront en Dollar Américain
- Les prix seront hors taxes, car DAI FPPM est exonérées.